

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20H00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :  
15/03/2023

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés** : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

**Etaient absents** :

**Absents ayant donné pouvoir** :

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

**POINT 2023-13- Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2022 –  
Budget Principal**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire comptable M.14,  
Vu le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Maire de la ville de Moulins-lès-Metz,

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement

et

- le solde en tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement.

Vu le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2022, un solde négatif de **594 328,26 €** après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2023,

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2022, excédentaire de **1 915 019,47 €**,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Compte tenu que la section d'investissement présente un besoin de financement, le Conseil Municipal après avoir délibéré,

**PREND** l'excédent de fonctionnement 2022 comme suit :

- en report en section de fonctionnement : **1 320 691,21 €**  
- en réserve en section d'investissement : **594 328,26 €**

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 28/03/2023

Le secrétaire de séance,  
Stéphane LEEMAN

Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230328-2023-13-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.